



Mairie de La Sauvetat

8, Promenade de l'Ormeraie
32500 LA SAUVETAT
Tél : 05.62.65.20.83

mairie.lasauvetat32@gmail.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 19 novembre 2022 à 09 h 30

L'an deux mille vingt-deux et le 19 novembre à 09 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mr Claude POLES, Maire

Présents : Claude POLES, Françoise POLES, Michèle CASTELL-LLEVOT, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Bernard LACOSTE

Procurations : Jean-François MIRADA donne pouvoir à Claude POLES, Jean-Claude SART donne pouvoir à Françoise POLES, Alain VIDAL-GUILLAMOT donne pouvoir à Bernard LACOSTE

Absent : Guillaume PABICH

Monsieur le Maire propose à Anaïs ARMENGOL d'être secrétaire de séance, mais celle-ci ne le souhaite pas. Il sollicite ensuite Michèle CASTELL-LLEVOT qui accepte.

A été nommée **secrétaire de séance** : Michèle CASTELL-LLEVOT

Le nombre de conseillers en exercice est de 10. 6 conseillers étant présents, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2022
2. Reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement à la CCLG
3. Renouvellement contrat CUI Mme LAKHMES au 1^{er} décembre 2022
4. Prime de fin d'année pour les animatrices (contrats aidés)
5. Révision du tarif cantine adulte au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2023
6. Choix de l'entreprise pour l'intervention au niveau de la toiture de la salle des fêtes
7. Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2022

Anaïs ARMENGOL conteste les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal prétextant que ces derniers ne reflètent pas les discussions et les décisions prises lors des séances. Il en est de même de Messieurs CONSTANT et LACOSTE.

Bernard LACOSTE conteste la présence du « je » dans le compte-rendu du 15 octobre 2022. Anaïs ARMENGOL souhaiterait que les séances du Conseil Municipal soient enregistrées comme dans les grandes villes.

Françoise POLES répond qu'ici nous ne sommes que dans un petit village. Monsieur le Maire et ses adjointes n'accèdent pas à cette demande.

Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 4 voix contre.

2. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA CCLG

Monsieur le Maire expose que l'état demande qu'une partie des taxes non négligeables perçues lors de dépôt de déclarations préalables et de permis de construire, soit reversée aux Communautés des Communes. En Conseil Communautaire 10 % ont été choisis et votés. Ce pourcentage doit être voté par le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'instituer à compter du 1er janvier 2023 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Lomagne Gersoise, à hauteur de 10% du produit de la taxe
- De confier le soin au Maire d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles et en particulier de notifier cette décision au conseil communautaire de la Lomagne Gersoise, aux services préfectoraux.

3. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI DE MME LAKHMES AU 1ER DECEMBRE

Le dispositif du parcours emploi compétences, prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

Les modalités de prises charge sont les suivantes :

- 40 % du SMIC brut lorsque le titulaire du contrat réside en Zone de Revitalisation Rurale ou en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

Mme LAKHMES Leila , suivi par CAP EMPLOI, a bénéficié de ce contrat pendant une durée de 15 mois avec une prise en charge à 80 % et ce contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois avec une prise en charge à 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour,

- DÉCIDE de renouveler le poste d'Animatrice péri-scolaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ;
- PRÉCISE que le contrat sera renouvelé pour une période de 6 mois du **1^{er} décembre 2022 au 31 mai 2023** et que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 21 heures ;
- que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à l'application de la présente délibération et
- OUVRIR les crédits nécessaires au paiement de l'agent.

4. PRIME DE FIN D'ANNÉE POUR LES ANIMATRICES (CONTRATS AIDÉS)

Monsieur le Maire souhaite attribuer une prime de 250 € à Mme LAKHMES et de 65 € à Mme TEOBALD. Cette dernière a été calculée en fonction des heures effectuées sur l'année. Il propose de transformer la valeur de ces primes en heures. Benjamin CONSTANT et Bernard LACOSTE contestent le fait de donner les primes de fin d'année sous forme d'heures supplémentaires car cela implique le prélèvement des cotisations sociales.

Monsieur le Maire a dit qu'il allait se renseigner auprès du centre de gestion mais qu'à priori il n'y avait pas d'autres solutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 abstentions accepte les 250 € pour Mme LAKHMES et les 65 € pour Mme TEOBALD.

5. RÉVISION DU TARIF CANTINE ADULTE AU 1ER JANVIER ET AU 1ER SEPTEMBRE 2023

Cette révision du tarif cantine adulte n'ayant pas été faite lors de celle des repas enfants, Monsieur le Maire propose de la faire aujourd'hui.

Il propose une augmentation comme suit :

Repas adulte : 4,20 € au 1^{er} Janvier, 4,50€ au 1^{er} septembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 contre, décide :

- de porter le prix du repas adulte à 4,20 € au 1^{er} janvier 2023 et à 4,50 € au 1^{er} septembre 2023

6. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INTERVENTION AU NIVEAU DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES

Nous avons 2 devis : SARL BACQUA charpente (31 849,20 €) et RENARD Jordan (3 500,00 €)
Le devis de Mr BACQUA est parvenu à la mairie après la réunion du 15 octobre 2022. Sur ce devis, seules les 2 dernières lignes concernent la zinguerie de la toiture de la salle des fêtes soit :

- * Remplacement du chéneau existant 540 € HT
 - * Remplacement des gouttières existante 2 860 € HT
- Pour la somme globale de 3 400 € HT

Monsieur le Maire demande un autre devis pour la zinguerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, a retenu le devis de Mr RENARD pour le démoussage de la toiture de la salle des fêtes.

L'ensemble des conseillers a demandé que le mot « démoussage » soit inscrit sur le devis. Monsieur le Maire est chargé de contacter Mr RENARD.

INFORMATIONS

INFORMATION SUR LE TRANSFERT DU BÂTIMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire souhaiterait que la totalité du bâtiment école soit prise en charge par la CCLG. Le 1^{er} étage qui correspondait au logement de fonction des enseignants n'est plus occupé à ce titre depuis 40 ans ou plus (1982). On ne peut plus considérer cette partie de l'école comme logement.

A l'heure actuelle l'étage est utilisé par la buanderie (classe maternelle), des salles de stockage et de remise (rangement matériel pédagogique, mobilier, ...)

AIRE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUBELLE

Choix de 3 sites : - Face à la maison de Mr TORRES (ancienne mare)
- Aire de pique-nique
- Lagune

La mise en service de ces sites aura lieu en 2023/2024.

AIRE DE COMPOSTAGE

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de Mr Michel BONAVENTURE qui ne souhaite pas avoir l'aire de compostage près du moulin. Il recevra Mr BONAVENTURE. D'autres lieux sont possibles, notamment l'ancienne mare.

ÉLAGAGE ET ABATTAGE

La 2^{ème} partie des travaux devrait être faite pendant les congés de Noël.

POINT SUR LA STATION D'ÉPURATION

Mme JUVANON a fait part à Monsieur le Maire d'un délai supplémentaire de 2 mois avant le début des travaux.

ACCESSIBILITÉ

École (voir CCLG), église (validée), épicerie (validée), cimetière (validé), mairie non conforme (sonnette à l'extérieur, tapis à enlever, barre transversale du bureau à enlever), tennis à sortir de la liste, terrain de foot accès vestiaire (gravier, création de douche et toilettes handicapés), salle des fêtes à rétrograder en catégorie 5 (150 personnes salle du haut, 40 personnes salle du bas) pour changer les modalités de classement.

Proposition d'achat avec le reversement des indemnités élus : Françoise et Michèle achat de 3 guirlandes de Noël pour 1 056,00 € HT, Claude achat de guirlandes fanions 100,00 € et chariot pour les tables de la salle des fêtes 420,00 € HT.

Intervention d'Anaïs au sujet d'une baisse du réseau téléphone, de micro-coupures de courant.
Demande de conseils municipaux en soirée.

Intervention de Bernard Lacoste au sujet du repas de chasse du 10 décembre (soirée) à propos de l'utilisation du chauffage. Réponse de Monsieur le Maire, de faire très attention à une utilisation prolongée compte-tenu de l'augmentation de l'énergie.

A propos de la chute du mur de clôture du jardin de Bernard Lacoste, le rendez-vous avec les experts le jeudi 24 novembre est reporté à une date ultérieure.

La séance est levée à 11 h 30



